

Affaire suivie par : Karine Picard et Audrey Leforestier

Tél. : 03 87 34 87 81 / 06 71 25 50 26

Courriel. : [pref-securite-routiere@moselle.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@moselle.gouv.fr)

Metz, le **30 OCT. 2023**

Mesdames, Messieurs,

La sécurité routière est l'affaire de tous et requiert une vaste mobilisation d'intervenants bénévoles pour animer des actions de prévention. Afin de compléter son réseau, un appel à candidatures pour devenir intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) bénévole est lancé par le pôle de la sécurité routière de la préfecture de la Moselle.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des personnes volontaires pour réaliser des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière. Issus de milieux divers, membres d'associations, fonctionnaires, salariés, etc., ils sont bénévoles et ont la possibilité de donner un peu de leur temps pour intervenir. La fonction d'IDSR ne fait pas l'objet de rémunération ni de vacation par l'État. Toutefois, les IDSR bénévoles ou membres d'associations peuvent demander le remboursement de leurs frais à la préfecture, selon les règles et tarifs en vigueur dans l'administration de l'État.

Les IDSR apportent leur aide et compétences à la lutte contre l'insécurité routière en prenant part à des actions sur le terrain (que ce soit dans les entreprises, les établissements scolaires, lors d'évènements organisés par le pôle de la sécurité routière, etc.). Une formation de base obligatoire, dispensée dans les meilleurs délais, permet d'acquérir un socle de connaissances permettant d'assurer ces missions. Un compagnonnage est assuré lors des premières missions.

L'activité principale de l'IDSR est d'animer des actions d'information et de sensibilisation des usagers validées par le pôle de la sécurité routière de la préfecture. Pour cela, il a à sa disposition le matériel pédagogique et les outils de communication disponibles auprès du pôle. L'IDSR peut assister les porteurs de projets d'actions de sensibilisation aux risques routiers (entreprises, collectivités, association) dans la conception de leurs actions. Il contribue à la promotion de la politique locale de sécurité routière. Il rend compte des actions réalisées et assure un retour d'expérience. Les IDSR pourront également proposer des actions à la préfecture, assister les porteurs des projets inscrits au PDASR, être force de proposition pour la réalisation de supports pédagogiques, pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en cohérence avec les objectifs et enjeux prioritaires du département.

Pour répondre à cet appel, je vous prie de bien vouloir trouver joint au présent courrier une fiche d'engagement contenant également la charte à compléter et à nous retourner.

**Je vous remercie pour la diffusion de cet appel à candidature ainsi que pour votre implication déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière en Moselle.**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La sous-préfète, directrice de cabinet

  
Adèle Pommier

## Destinataires in fine

- Monsieur le président du conseil départemental de la Moselle
- Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
- Messieurs les présidents de l'association des maires et maires ruraux
- Mesdames et messieurs les maires du département
  - Référent de sécurité routière
- Monsieur le directeur des services départementaux de l'éducation nationale
- Madame la rectrice des universités
- Mesdames et messieurs les directeurs et chefs des services de l'Etat
- Monsieur le délégué militaire départemental
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours
- Mesdames et messieurs les directeurs des forces de sécurité intérieure
  - Madame la directrice départementale de sécurité publique
  - Monsieur le commandant de la CRS autoroutière
  - Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie
- la présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat
- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie
- Monsieur le président de la chambre départementale de l'agriculture
- Mesdames et messieurs de structures diverses
  - Associations
  - Centres hospitaliers
  - Entreprises
  - Presse
  - Sociétés d'assurances
- Mesdames et messieurs les intervenants départementaux de sécurité routière au titre de l'année 2023